RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ONISEP L'INFORMATION POUR L'ORIENTATION

Mandataire judiciaire à la protection des majeurs

Protéger les droits des adultes vulnérables et les accompagner dans leur vie quotidienne, tel est le rôle du ou de la mandataire judiciaire à la protection des majeurs. Aujourd'hui, 1 million de personnes bénéficie d'une mesure de protection juridique. Un chiffre amené à doubler d'ici 2040.

SOMMAIRE

Le métier

Les études

Emploi et secteur

Pour aller plus loin

Niveau minimum d'accès : **bac + 3**

Statut : **Statut salarié**

Secteur professionnel : Social

Centres d'intérêt : J'ai le sens du contact, Je souhaite protéger et secourir



© Daisy-Daisy/iStock/Getty Images

Le métier

Ce ou cette mandataire judiciaire protège et accompagne, ponctuellement ou durablement, des adultes dont l'état de santé est altéré (par l'âge, le handicap ou la maladie), et qui éprouvent des difficultés pour exercer leurs droits au quotidien. Il ou elle peut les aider à gérer leur budget et leur patrimoine mobilier et immobilier (succession, achat, vente d'une maison), ou encore les protéger contre des personnes malveillantes voulant abuser de leur vulnérabilité… Dans tous les cas, le ou la mandataire participe à l'autonomie de la personne protégée, dans le respect de ses libertés individuelles, de ses droits fondamentaux et de sa dignité. C'est à l'issue d'une expertise médicale constatant l'état de santé (mental ou corporel) de la personne que la mesure de protection (curatelle, tutelle ou sauvegarde de justice) et son degré (proportionné à l'état de vulnérabilité de la personne) sont prononcés par le juge des contentieux de la protection (anciennement juge des tutelles). Ce dernier désigne alors un tuteur ou un curateur parmi les membres de la famille ou des proches de la personne. Par défaut, le juge nomme un professionnel : le ou la mandataire judiciaire à la protection des majeurs. Pour gérer les biens de la personne protégée ou l'aider à le faire de manière prudente et avisée, il est indispensable de faire preuve d'une conscience éthique sans faille, de qualités relationnelles et d'écoute, d'une capacité à travailler en équipe, d'un sens de l'organisation et de l'adaptation. Le ou la mandataire judiciaire peut travailler au sein d'une association disposant d'un service de protection judiciaire, comme les Udaf (unions départementales des associations familiales), dans un hôpital ou un Ehpad (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), ou encore exercer à titre individuel en tant que mandataire. À noter : les établissements publics de plus de 80 places ont l'obligation de désigner un mandataire judiciaire préposé d'établissement.

Les études

Après le bac

1 an après un bac + 2 (domaine juridique, social ou de gestion) pour préparer la licence professionnelle activités juridiques : mandataire judiciaire à la protection des majeurs (nouveauté rentrée 2024).

bac + 3

→ Licence pro mention activités juridiques : mandataire judiciaire à la protection des majeurs

Emploi et secteur

Secteur

Social

Pour aller plus loin

Centres d'intérêt

J'ai le sens du contact →

Je souhaite protéger et secourir →

Autres métiers à découvrir

Instructeur pour l'autonomie des personnes déficientes visuelles

Coordinateur en mdph

Conseiller technique en accessibilité

Transcripteur-adaptateur

Moniteur d'atelier